

# Le bonheur est-il toujours dans le pré ?

Pauvreté, solidarité, exclusion en milieu rural dans le Gers

## Cahier n°5 : Le monde agricole dans le Gers

Structure, revenus, pensions

François-Xavier Merrien

MSC Maignaut-Tauzia

[msc.analyses@gmail.com](mailto:msc.analyses@gmail.com)

Rapport pour Gers Solidaire

Auch

Décembre 2021



## **CAHIER N°5**

### **LE MONDE AGRICOLE DANS LE GERS : STRUCTURE, REVENUS, PENSIONS**

#### **Une analyse statistique, cartographique et sociologique**

I - Les caractéristiques de la population agricole du département.

II - Les revenus des agriculteurs et la question de la pauvreté

III - Les pensions des agriculteurs



# I - LES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION AGRICOLE DU DÉPARTEMENT : DONNÉES STATISTIQUES ET CARTOGRAPHIQUES

## A - Quelques éléments de définition

L'agriculture au sens strict définit l'ensemble des activités de production agricole ; au sens large, elle inclut également la sylviculture, l'exploitation forestière, l'élevage des animaux domestiques et les activités liées à l'équitation, sans oublier les activités de soutien à l'agriculture et les services paysagers.

Lorsqu'on veut analyser l'évolution du monde agricole, il faut prêter attention aux définitions utilisées par les organisations. Les définitions respectives de l'INSEE et celles utilisées par les organismes agricoles (dont la MSA) divergent partiellement.

■ Au sens de l'INSEE, le monde agricole comprend toutes les personnes qui déclarent exercer une profession principale agricole, c'est-à-dire exploitant, aide familial ou salarié. La population active occupée n'inclut pas les personnes à la recherche d'un emploi.

■ Au sens des organismes agricoles, le monde agricole comprend toutes les personnes qui travaillent, à temps plein ou partiel, sur une exploitation agricole. Cette population inclut plusieurs composantes :

- la main-d'œuvre permanente qui effectue un travail

régulier tout au long de l'année, quelle qu'en soit la durée. Elle s'évalue en nombre de personnes et en ETP et comprend :

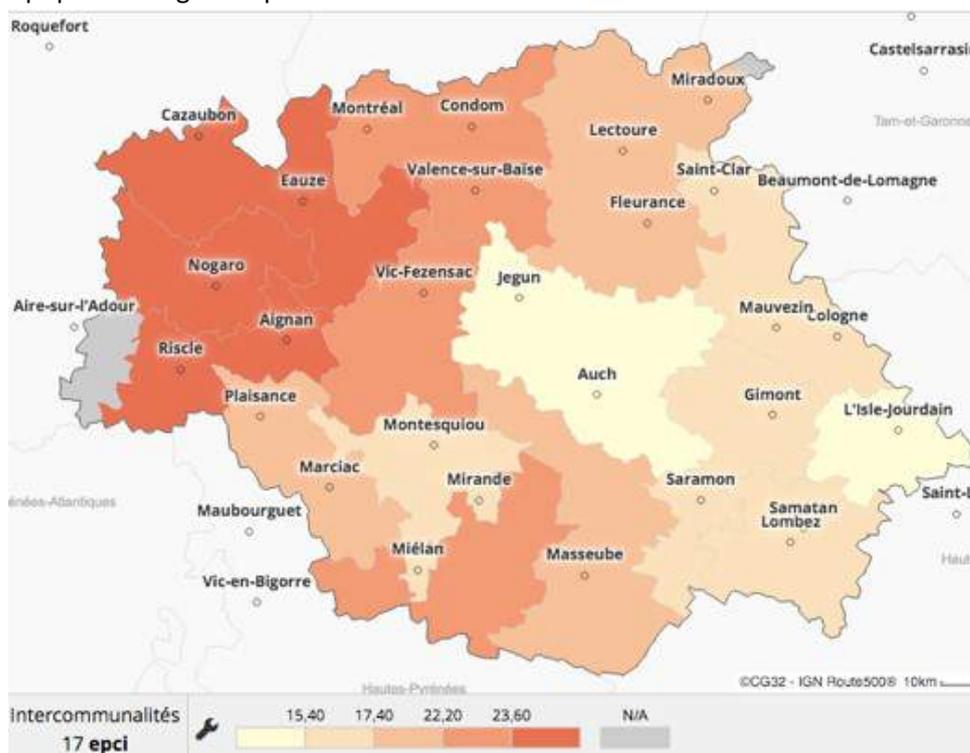
- les chefs d'exploitation, co-exploitants (réputés fournir au minimum un travail de gestion équivalent à au moins un 1/8e d'ETP) et les associés des sociétés (qui déclarent participer au travail de l'exploitation) ;
  - les membres actifs de la famille du chef d'exploitation pour les exploitations individuelles ;
  - les autres actifs permanents : salariés et aidants non-salariés (par exemple membre de la famille des co-exploitants ou associés des exploitations non individuelles).
- la main-d'œuvre non permanente ou employée par un tiers. Elle ne s'évalue qu'en ETP et comprend :
- les salariés saisonniers ou occasionnels ;
  - les salariés employés par l'intermédiaire de groupement d'employeurs ;
  - le travail fourni par les prestataires de services (ETA, CUMA, autres).

Les deux définitions ne se recouvrent pas exactement.

## B - Le Gers, premier département agricole de France

Selon la définition de la MSA, la population active relevant du monde agricole s'élève en moyenne à **4,5%** de la population française, et à **19,7%** dans le Gers, premier département agricole selon ce critère.

Carte : taux de population agricole par EPCI



Source : MSA, 2020

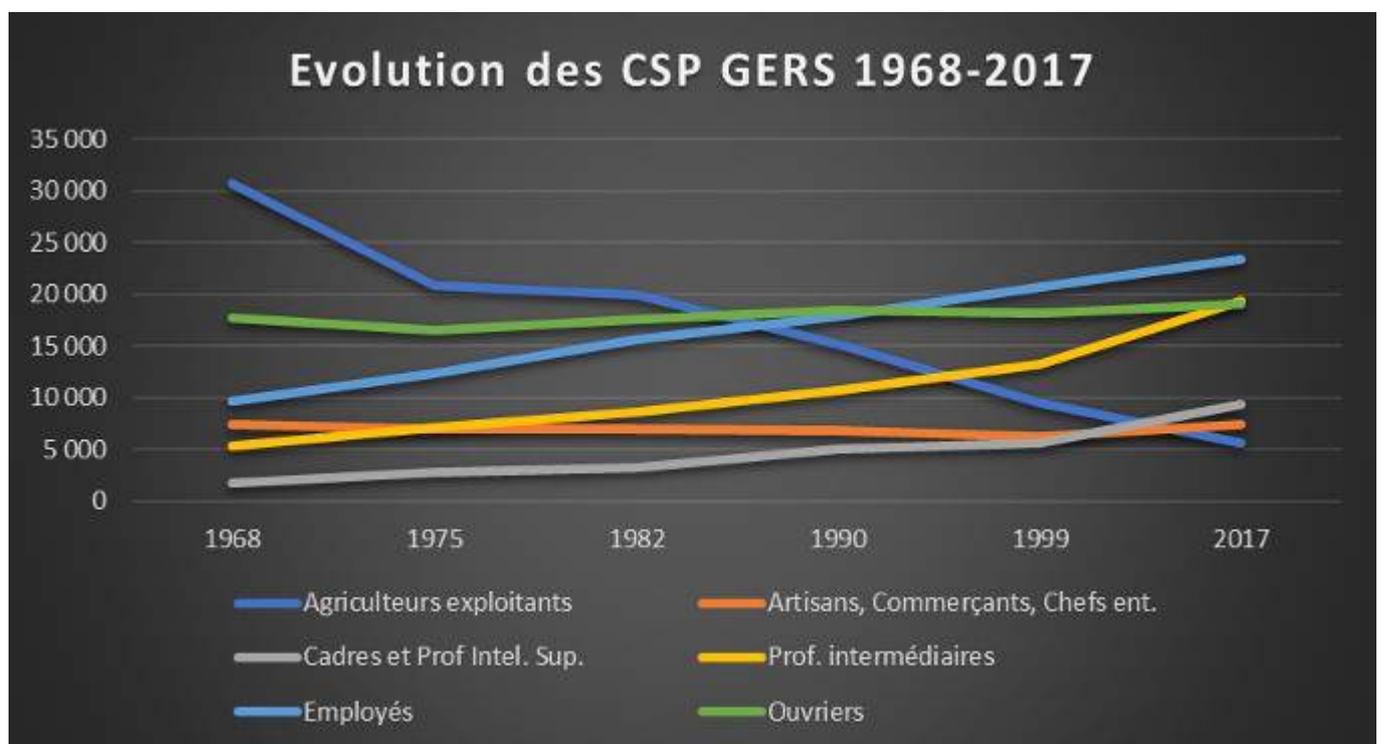
## C - La population agricole

Avant la seconde guerre mondiale, l'agriculture est de très loin le secteur économique dominant du département. Le nombre d'exploitations est très élevé (37 000 en 1930; encore 26 575 exploitations en 1955). L'exploitation type est l'exploitation familiale en polyculture, d'une vingtaine d'hectares, sans salariés, en faire valoir direct. À partir des années 1970, on assiste à une concentration croissante des exploitations. Le nombre d'exploitations diminue rapidement, la surface grandit. La polyculture vivrière cède le pas à une poly-production intensive. En 1970, le

Gers compte encore 19 088 exploitations agricoles, en 2000, le chiffre tombe à 7 810 et, en 2019, leur nombre ne s'élève plus qu'à 5 786.

En 1970, les agriculteurs exploitants représentent encore près de la moitié de la population active du département (42%). En 2019, ils ne comptent plus que pour 8% de la population active, tandis que les employés et les professions intermédiaires, fort peu nombreux à la fin des années soixante, représentent désormais respectivement 27,9% et 23,7% de la population active (Source : INSEE).

Graphique : Effondrement du nombre d'exploitants agricoles (CSP) depuis 1968



### Situation en 2020 :

Nombre de chefs d'exploitation : 5 924

Genre du chef d'exploitation : Femmes 2 707 ; Hommes 3 217

Nombre de salariés en ETP (équivalent temps plein) : 2 932

Nombre de cotisants solidaires : 647

Autres : 5 301

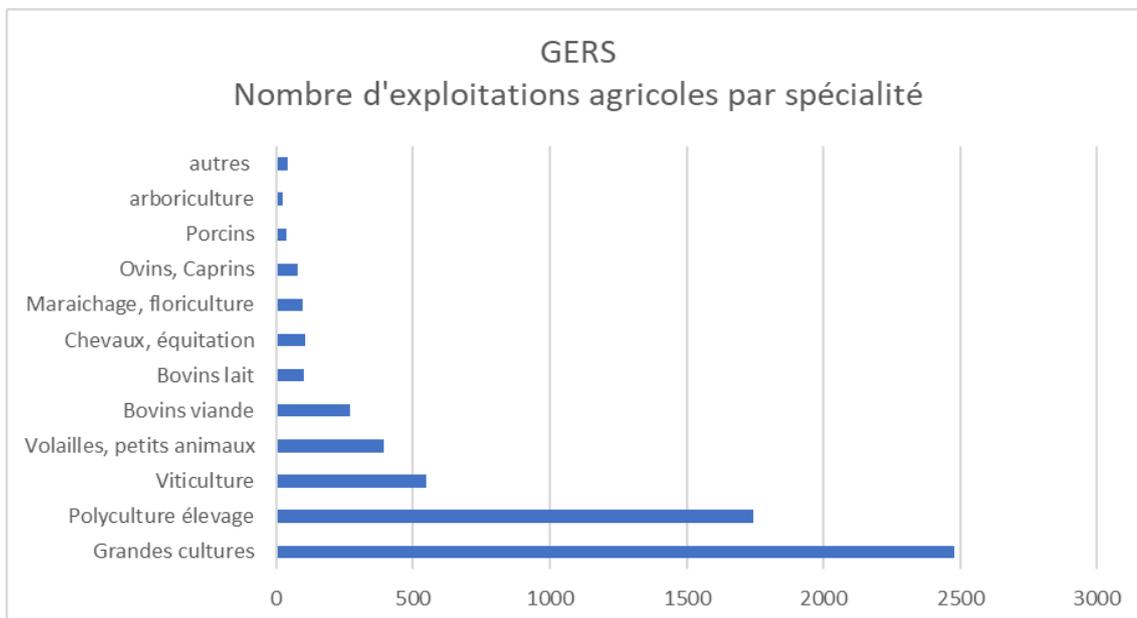
Carte : Superficie moyenne des exploitations par commune (2020) Source : MSA



Tableau : Nombre d'exploitations par statut juridique (2020)



Tableau : Types d'exploitations agricoles par secteur d'activité



## II - REVENUS AGRICOLES ET PAUVRETÉ

Les agriculteurs sont-ils pauvres ? En 2017, le Président de la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole, répondant à une tribune du Monde, affirme : « *Oui, 30 % des chefs d'exploitations agricoles gagnent moins de 350 euros par mois* ». Affirmation grave puisque signifiant qu'un pourcentage très important des exploitants agricoles se situe en dessous du seuil de pauvreté. Bien que repris par la totalité des leaders politiques, ce chiffre est remis en cause par les économistes ruraux et les experts-comptables avant d'être démenti par la MSA elle-même.

Sur quels éléments se fonder pour mesurer le niveau des revenus agricoles ? Les instituts et les organisations s'appuient sur des éléments différents et des définitions non similaires pour apprécier le revenu agricole, ce qui explique les divergences et le flou qui entoure le revenu réel des exploitants agricoles (non-salariés agricoles). La plupart des experts et le ministère de l'Agriculture se fondent sur les données du réseau d'information comptable agricole (RICA) et prennent pour indicateur le résultat courant avant impôt (RCAI) rapporté à l'actif non salarié. La CCMSA, de son côté, s'appuie non sur les données du RICA, mais sur la base de données des cotisants non-salariés de la Caisse centrale de la MSA (COTNS).

La base de données RICA est jugée scientifiquement plus fiable. En effet, les chiffres de la MSA étant établis sur la base des revenus fiscaux et sociaux déclarés des agriculteurs, un biais peut apparaître en raison des dispositifs de défiscalisation réalisés en amont, un biais qui a pour effet de minorer les résultats par rapport à ce que dégage réellement l'exploitation. En outre, les chiffres de la MSA se basent sur un revenu comptable mélangeant coûts réels et coûts standards.

Il a souvent été reproché au RICA de se fonder uniquement sur les résultats des grandes et moyennes entreprises agricoles et d'oublier les petites. Cependant, les entreprises prises en considération par le RICA regroupent plus de 88 % des emplois agricoles totaux, 93 % de la superficie agricole totale.

Cependant, le champ des cotisants à la MSA est plus large que celui couvert par les statistiques du ministère de l'Agriculture, puisqu'il intègre les plus petites exploitations agricoles ainsi que la filière bois, certains métiers de la mer (conchyliculture et marais salants), les activités hippiques et d'autres activités (pépinières, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardins, de paysagistes, de reboisement et artisans ruraux).

Les études les plus récentes (Laroche-Dupraz, 2021 ; Piet et alii, 2022, Chatellier, 2022) montrent que par la construction différente des indicateurs, le bénéfice agricole (BA) retenu par la MSA est largement inférieur au résultat courant avant impôt (RCAI) par cotisant non salarié. Toutes exploitations confondues et en moyenne sur 15 ans, le BA est effectivement inférieur de 35 % au RCAI.<sup>1</sup>

Dans une étude visant à établir le niveau de pauvreté relative des agriculteurs du département du Gers en comparaison nationale, régionale, interdépartementale et intersectorielle, la difficulté tient essentiellement aux sources disponibles. Dans un premier temps, notre étude s'appuie donc sur les données RICA pour établir un tableau statistique des revenus et du niveau de pauvreté relatif des agriculteurs en France globalement et par secteur en se fondant essentiellement sur les données de RICA. Dans un second temps notre étude se situe au niveau départemental et repose essentiellement sur les données de la MSA, les seules disponibles.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Laurent Piet, Vincent Chatellier, Nathalie Delame, Philippe Jeanneaux, Cathie Laroche-Dupraz, Aude Ridier et Patrick Veysset, « Mesurer le revenu des exploitations agricoles françaises : analyse comparée sur 15 ans d'indicateurs issus du RICA et de la MSA », *Économie rurale* [En ligne], 378 | Octobre-décembre, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 10 janvier 2022 ; Vincent Chatellier, L'hétérogénéité des actifs non-salariés au sein de l'agriculture française », *Économie rurale* [En ligne], 378 | Octobre-décembre, mis en ligne le 01 janvier 2022, consulté le 10 janvier 2022 ; Cathie Laroche-Dupraz, Le revenu agricole : une multiplicité d'enjeux, *Société française d'économie rurale*, 2021, N 4.

<sup>2</sup> Il est possible d'appliquer le coefficient de correction avec la méthode fondée sur le RCAI.

## Encadré : Régime du micro BA versus régime réel.

Le revenu des agriculteurs est d'autant plus difficile à apprécier que certaines exploitations sont sous le régime du micro BA (Microbénéfice agricole) et d'autres sous le régime du réel et que chacun de ces systèmes induit des stratégies des acteurs. Les grosses exploitations qui génèrent un chiffre d'affaires de plus de 85 800 euros sont obligatoirement au réel. Le régime fiscal du réel pousse tendanciellement les agriculteurs à investir aussi parce que la dotation aux amortissements va se déduire et diminuer le résultat fiscalement et socialement (moins de cotisations MSA). Le régime réel impose une comptabilité sérieuse généralement confiée à un cabinet comptable

Le second régime est celui du régime Micro BA qui a remplacé le régime au forfait en 2015. Dans le régime au forfait, les services fiscaux estimaient un revenu à l'hectare. Ce revenu à l'hectare oscillait entre 350 et 500 euros, suivant le département et selon

les années. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, c'est le régime de droit commun lorsque la moyenne triennale des recettes encaissées ne dépasse pas le seuil de 85 800 euros, ou pour tout nouvel exploitant. Un abattement de 87% est ensuite appliqué sur la moyenne triennale des recettes afin de déterminer le revenu imposable agricole. En d'autres termes, le résultat imposable, base de calcul de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales agricoles, est égal à 13 % des recettes hors taxes.

Les exploitants agricoles au forfait sont par définition pauvres. Certains experts nous ont cependant expliqué qu'un abattement de 87% peut correspondre à la réalité d'une exploitation qui démarre, dans laquelle il y a beaucoup d'investissements et peu de revenus, mais qu'en revanche, les charges sont souvent surestimées dans le cas d'un agriculteur en rythme de croisière.

### A - Le revenu des agriculteurs en France : démêler le maquis des chiffres

En 2019, l'INSEE publie une étude détaillée montrant que les exploitants agricoles (NSA) au régime réel retirent en moyenne **1 970 euros** mensuels de leur activité (mais **1 780 euros** si on prend en compte les déficits) tandis que ceux imposés au forfait (Micro BA) retirent un revenu moyen de **620 eu-**

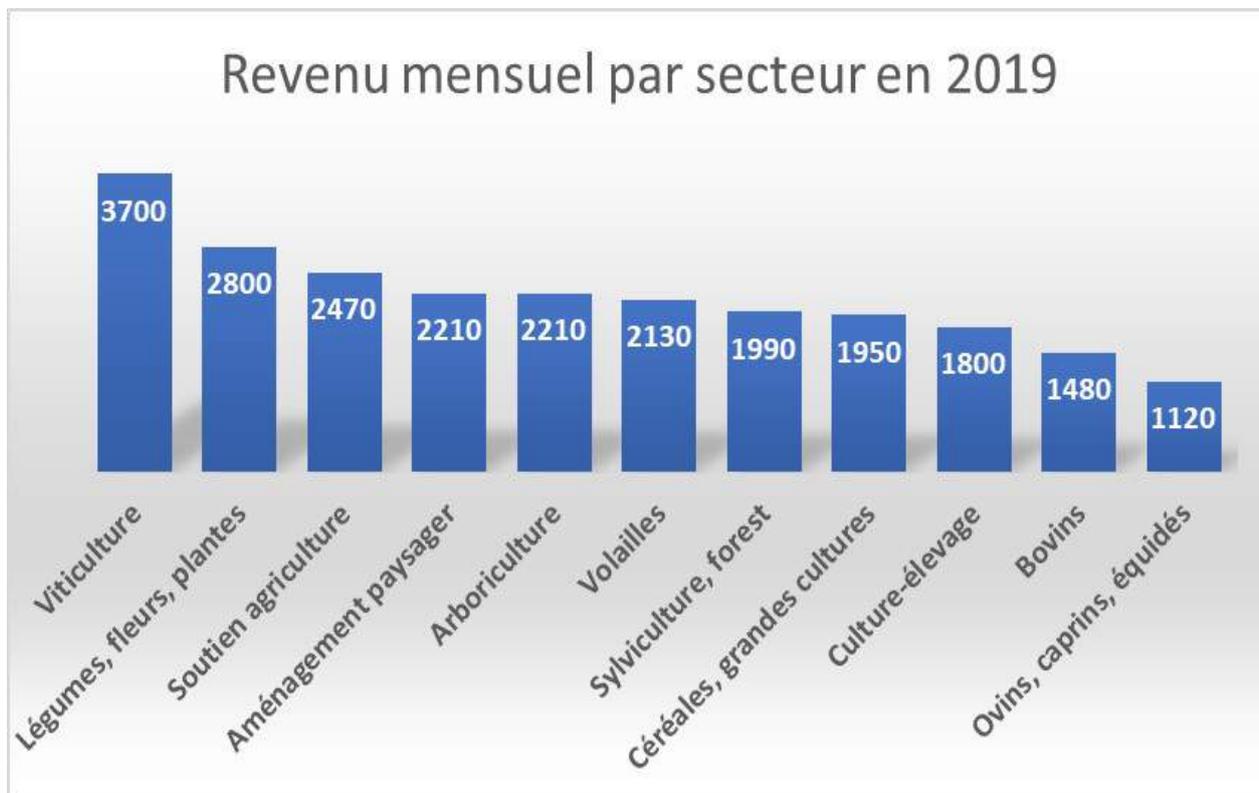
**ros** par mois.<sup>3</sup> Si on cumule les deux ensembles (micro BA et réel), le revenu mensuel moyen s'élève à **1 670 euros** si on ne tient pas compte du déficit et à **1 520 euros** si on tient compte du déficit. L'INSEE note également que 16% des actifs en production agricole<sup>4</sup> déclarent un revenu nul ou déficitaire. Enfin, l'INSEE souligne la grande disparité de revenus selon les secteurs (2017, 2019).

<sup>3</sup> 610 euros en tenant compte des déficits.

<sup>4</sup> Exclut les services de soutien à l'agriculture, les services d'aménagement paysager, la sylviculture.

## A1. Les revenus mensuels par secteur d'activité

Tableau : France, revenus mensuels des exploitations (en euros) selon le secteur d'activité en 2019.



Source : Merrien, INSEE 2019.

Les revenus les plus élevés se trouvent dans le secteur de la viticulture avec un revenu de **3 700 euros** mensuels (3 500 en tenant compte des déficits) et les plus faibles dans le secteur ovins, caprins, équidés (**490 euros** en tenant compte des déficits).

Si on s'intéresse aux secteurs dominants dans le Gers, le secteur céréales et grandes cultures s'établit à **1 950 euros**, le secteur polyculture culture élevage à **1 800 euros**, le secteur viticulture à **3 700 euros**, le secteur de la volaille et des petits animaux à **2 130 euros**. Avec **1 480 euros**, le secteur bovins viande est un des moins rentables avec les secteurs ovins, caprins, équidés (**1 120 euros**)<sup>5</sup>.

En réalité, ces chiffres, qui alignent le comportement économique de l'agriculteur avec celui d'un salarié, sont très largement fictifs. Ils tendent à confondre prélèvement privé (ce que se verse l'agriculteur pour vivre) et revenu de l'exploitation. Il faut tenir compte en outre du niveau d'endettement des agriculteurs, car pour produire, il faut investir et généralement, l'investissement est impossible sans emprunt. En 2020, en France, le montant moyen de l'endettement des agriculteurs s'élève à 193 000 euros avec des fortes disparités selon les types de production. Un fort endettement peut aussi s'expliquer par une stratégie d'optimisation fiscale et sociale<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Tous ces chiffres sont « déficits mis à zéro ».

<sup>6</sup> Les amortissements sont retranchés de l'excédent brut d'exploitation (EBE) afin d'obtenir le revenu fiscal et social.

## A2. Une pauvreté « en conditions de vie » plus faible que celle des ouvriers et des employés

En comparaison inter-CSP, les agriculteurs exploitants apparaissent moins vulnérables que les employés et les ouvriers.

Tableau : CSP et taux de pauvreté

Catégorie socio-professionnelle	Taux de pauvreté en conditions de vie* (au moins 8 difficultés sur 27)	Insuffisance de ressources* (au moins 3 insuffisances sur 6)	Retards de paiement* (au moins un retard sur 3)	Restrictions de consommation* (au moins 4 restrictions sur 9)	Difficultés de logement* (au moins 3 difficultés sur 9)
Agriculteurs exploitants	6,1	14,6	7,2	4,9	4,2
Employés	20,8	24,5	13,3	18,9	11,7
Ouvriers	16,8	21,4	15,8	16,9	9,3

En effet, une partie des dépenses privées des ménages agricoles (logement, dépenses d'énergie, etc.) peuvent être intégrées dans les comptes de l'exploitation. Souvent propriétaires de leur habitation, ils ont moins souvent des difficultés de logement. Ils sont également moins affectés par des restrictions de consommation courante.

## A3. Prendre en compte les exercices nuls ou déficitaires

En apparence, le revenu moyen des agriculteurs français les place au-dessus du seuil de pauvreté. Cependant, ces moyennes cachent des inégalités fortes. La moitié des exploitations agricoles ont un résultat courant avant impôts par unité de travail non salariée (RCAI/UTANS) **inférieur à 20 000 euros par an**, en particulier les éleveurs et les céréaliculteurs.

En outre, selon les années, 15 à 20 % des agriculteurs déclarent des revenus nuls ou déficitaires. Ils se situent dès lors en dessous du seuil de pauvreté et devraient être éligible au RSA.<sup>7</sup>

En 2019, **16,6%** des agriculteurs affichent un revenu nul ou déficitaire dont **29,7%** dans le secteur ovins-caprins, **20,3%** dans le secteur des céréales et grandes cultures, **15,1** dans le secteur de la polyculture élevage, **13,3** dans le secteur bovins viande, et seulement **13,1%** dans la viticulture et **13%** dans le secteur de la volaille.<sup>8</sup>

## A4. Un taux de pauvreté monétaire très élevé dans certains secteurs<sup>9</sup>

Les inégalités de revenus très fortes à l'intérieur des secteurs expliquent qu'en dépit d'un revenu moyen ou médian supérieur, le taux de pauvreté monétaire s'élève en moyenne à **18,1%** avec de fortes disparités selon les secteurs.

En France, en **2018**, le **seuil de pauvreté** s'établit à **1 063 euros** mensuels pour une personne seule et à **2 231 euros** pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

Ainsi, en 2018, 10% des ménages agricoles ont un niveau de vie annuel inférieur à :

- 8 570 euros par an (714€/mois) dans le secteur bovins viande. Le taux de pauvreté monétaire du secteur s'élève à 25,1% ;
- à 8 640 euros (720€/mois) dans le secteur ovins, caprins ; le taux de pauvreté s'élève à 25,5% ;
- à 9 270 euros (772€/mois) dans le secteur polyculture-élevage, le taux de pauvreté est de 19,7% ;
- à 10 670 euros (889€/mois) dans le secteur de la volaille ; le taux de pauvreté s'élève à 15,9% ;
- à 11 140 euros (928€/mois) dans le secteur grandes cultures avec un taux de pauvreté de 13,5% ;
- à 11 270 (939€/mois) dans la viticulture avec un taux de pauvreté de 13,4%.

<sup>7</sup> Rappelons cependant que dans le secteur agricole, l'estimation des revenus se fait à N-2 (déclaration au forfait) ou N-1 (déclaration au réel).

<sup>8</sup> Le chiffre est également très important dans la production laitière que nous laissons de côté ici car elle a presque disparu dans le Gers après la réforme de 1992.

<sup>9</sup> Source : Insee Première, N° 1876, 11/10/2021.

## A5. Des inégalités de revenus internes fortes

Les inégalités de revenus au sein du monde agricole sont bien plus importantes qu'au sein des actifs en général.<sup>10</sup> Ainsi, dans le secteur polyculture-polyélevage, si important dans le Gers, le ratio entre le 1<sup>er</sup> décile de revenu et le 9<sup>ème</sup> décile s'élève à 4,7. Il se monte à 5,2 dans la viticulture, à 5 dans les grandes cultures, à 3,8 dans le secteur bovins viande et dans le secteur de la volaille.

## A6. Un niveau de vie excessivement dépendant de facteurs externes

En apparence, les agriculteurs exploitants sont moins vulnérables que les ouvriers et les employés à la pauvreté (INSEE, 2021), cependant, les revenus des agriculteurs sont infiniment plus sensibles que les salariés à l'évolution de facteurs sur lesquels ils ont peu de prise et ils ne peuvent compter sur l'allocation chômage pour amortir les chocs.

En effet, le **résultat courant avant impôt (RCAI) rapporté à l'actif non salarié** est excessivement sensible aux aléas du prix des intrants et du prix de vente, aux aléas climatiques et aux épizooties. Si le RCAI par UTANS s'élève, en moyenne annuelle sur dix ans, à 29 500 euros (en monnaie constante de 2019), ce montant masque une forte variabilité interannuelle.<sup>11</sup> Cet indicateur passe, en effet, de 37 500 euros en 2012 (année caractérisée par des hauts niveaux de prix) à seulement 19 800 euros en 2016, soit près de deux fois moins. Chatellier (2022) explique que l'année 2016 a été l'année la plus mauvaise des deux dernières décennies en raison d'une abondance de pluies et d'un manque de luminosité au cours des mois de mai et juin qui ont provoqué une chute de 30% des rendements de blé en France. Dans le même temps, la récolte mondiale atteignait un niveau record bloquant dès lors la remontée des cours. Le second facteur est la chute du prix du lait dans le con-

texte de l'abandon des quotas laitiers. Ces évolutions font partie de la vie du secteur agricole. En janvier 2020, la Commission des comptes de l'agriculture estime que « les conditions climatiques de 2019, marquées par des températures estivales particulièrement élevées et une sécheresse persistante une grande partie de l'année, ont eu un effet contrasté sur l'évolution des productions végétales : hausse pour les céréales à paille et les fruits, baisse pour le maïs et les oléagineux, la plupart des légumes d'été et la vigne. Le constat s'applique également aux productions animales : hausse pour les porcins, les veaux de boucherie et les ovins ; recul pour les volailles, les œufs, les gros bovins ; quasi-stabilité pour la collecte de lait. » (2020, p 6)

## A7. Le revenu agricole ne représente qu'une partie du revenu des ménages agricoles

Le revenu agricole ne prend pas en compte les revenus annexes, tels que des prestations sociales, une éventuelle activité salariée parallèle, ou un salaire du conjoint. Pour les ménages agricoles, l'activité agricole ne contribue, en moyenne, qu'à un tiers des revenus des ménages agricoles : les revenus du patrimoine et les salaires représentent également une part importante. Le conjoint est salarié dans sept cas sur dix, tandis qu'un exploitant agricole sur cinq est bi-actif. En outre, un grand nombre d'agriculteurs développe des activités touristiques (par exemple chambres d'hôte).

Cependant, dans les territoires d'élevage de bovins viande et de caprins-ovins, les revenus tirés de l'activité agricole sont les plus bas. Le niveau de vie de ces ménages agricoles y est aussi le plus faible car peu d'éleveurs ont un emploi complémentaire en dehors de l'exploitation. Installés le plus souvent dans la campagne profonde, loin des villes, leur éloignement des pôles d'emplois limite la bi-activité.

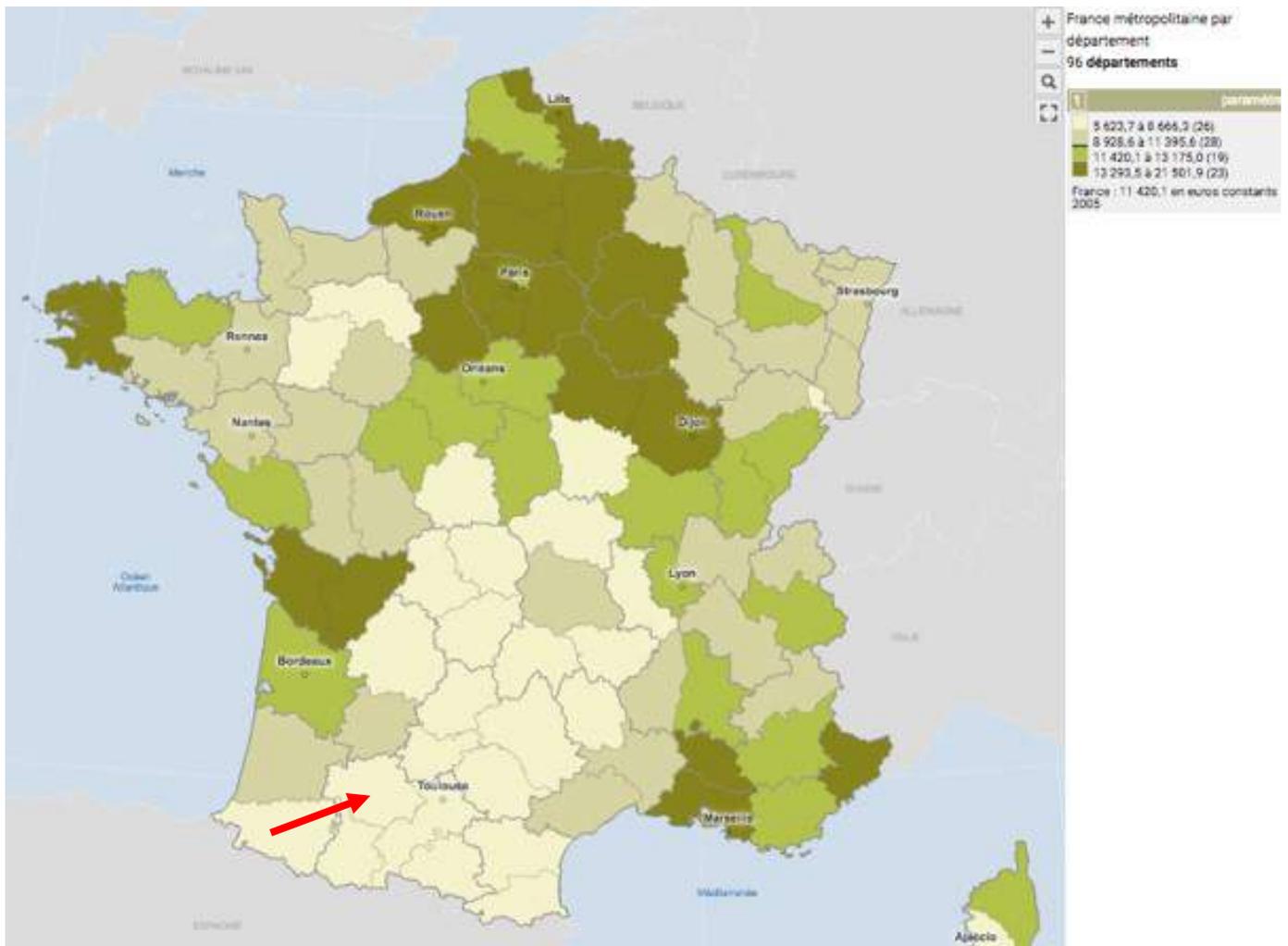
<sup>10</sup> Insee Première, N° 1876, 11/10/2021.

<sup>11</sup> Vincent Chatellier, « L'hétérogénéité des revenus des actifs non salariés au sein de l'agriculture française : un regard au travers de deux grilles typologiques », *Économie rurale* [En ligne], 378 | 2022.

## B - Les revenus des agriculteurs gersois en comparaison nationale

Les données statistiques de la **MSA** permettent de se faire une idée des revenus des agriculteurs français et gersois en 2020, au réel comme au forfait.

Carte : France : Assiette moyenne déclarée par les chefs d'exploitations (imposition au réel ; euros constants 2005)



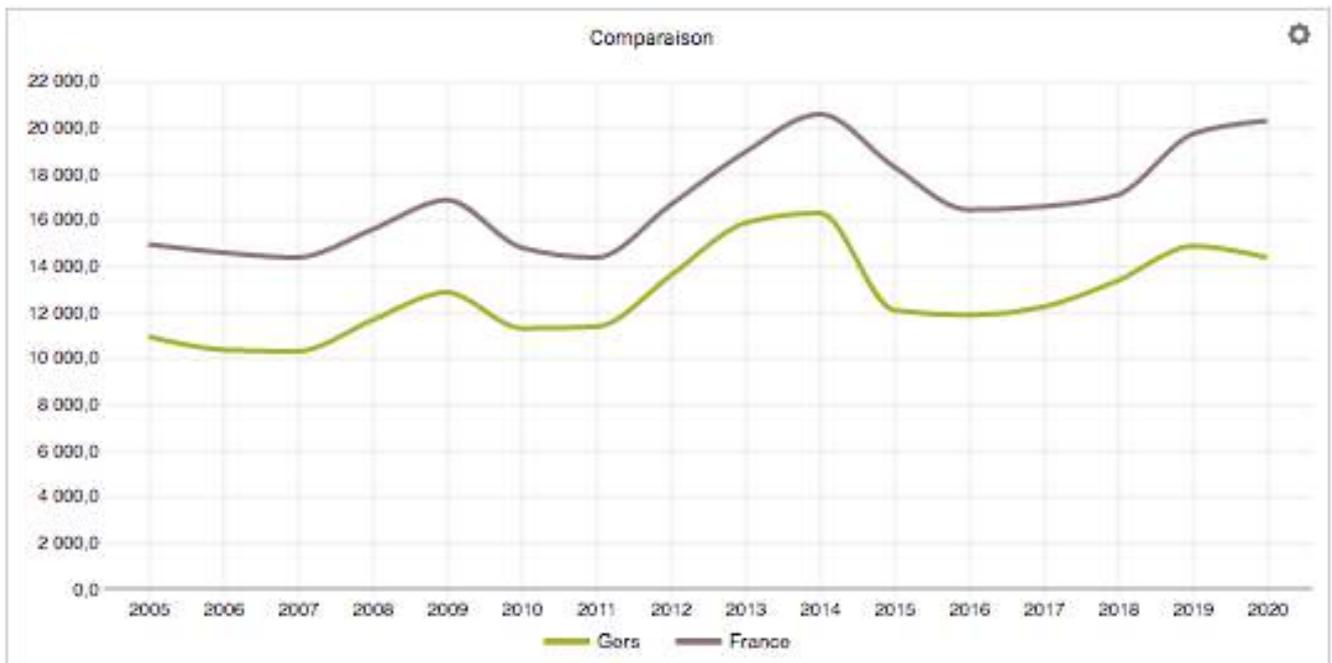
Source : GéoMSA, 2020 (SIERA) <sup>12</sup>

En 2020, un exploitant agricole du Gers déclare en moyenne **14 375 euros** (en euros constant 2005), au réel, soit moins que la médiane française qui

s'élève à 19 942 euros, et 60% de moins que le département agricole le plus riche, la Marne, avec un revenu moyen déclaré de 38 223 euros.

<sup>12</sup> Précisions : l'assiette de cotisations des exploitants déclarant leurs revenus réels au titre d'une année N s'obtient soit par la moyenne des revenus professionnels agricoles déclarés aux services fiscaux au cours des 3 années (N-3, N-2, N-1), soit par une assiette annuelle (N-1). Les montants sont exprimés en euros constants (base 2005).

**Graphique :** Evolution des revenus agricoles au réel : 2005-2020 ; comparaison France/Gers (euros constants 2005).



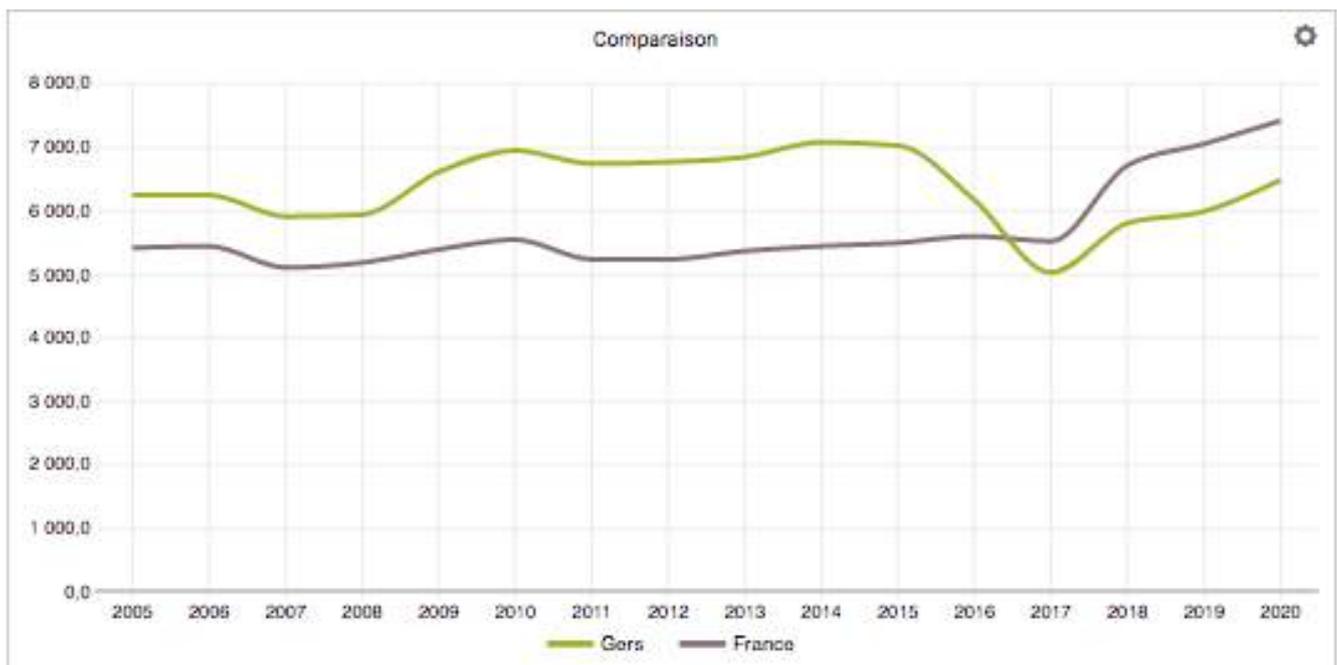
Source : GéoMSA-janvier 2022.

Les revenus agricoles se sont clairement effondrés entre 2014 et 2018, et ont rebondi en 2018.

2005), contre 7 401 en moyenne en France ; soit 60% de moins que la Marne, le département le plus riche de France en matière agricole, dont la moyenne s'établit à 15 437 euros.

Au forfait (micro BA), un agriculteur du Gers déclare en moyenne **6 465 euros** (en euros constants

**Graphique :** Evolution des revenus agricoles au forfait : 2005-2020 ; comparaison France/Gers (euros constants 2005).



Source : GéoMSA-janvier 2022.

Au forfait, la courbe des revenus des exploitations gersoises diffère de la courbe nationale. Alors que les revenus au niveau national demeurent stables jusqu'en 2017, ils croissent fortement à partir de 2017 : les revenus des exploitations gersoises s'effondrent dès 2015, rebondissent à partir de 2017.

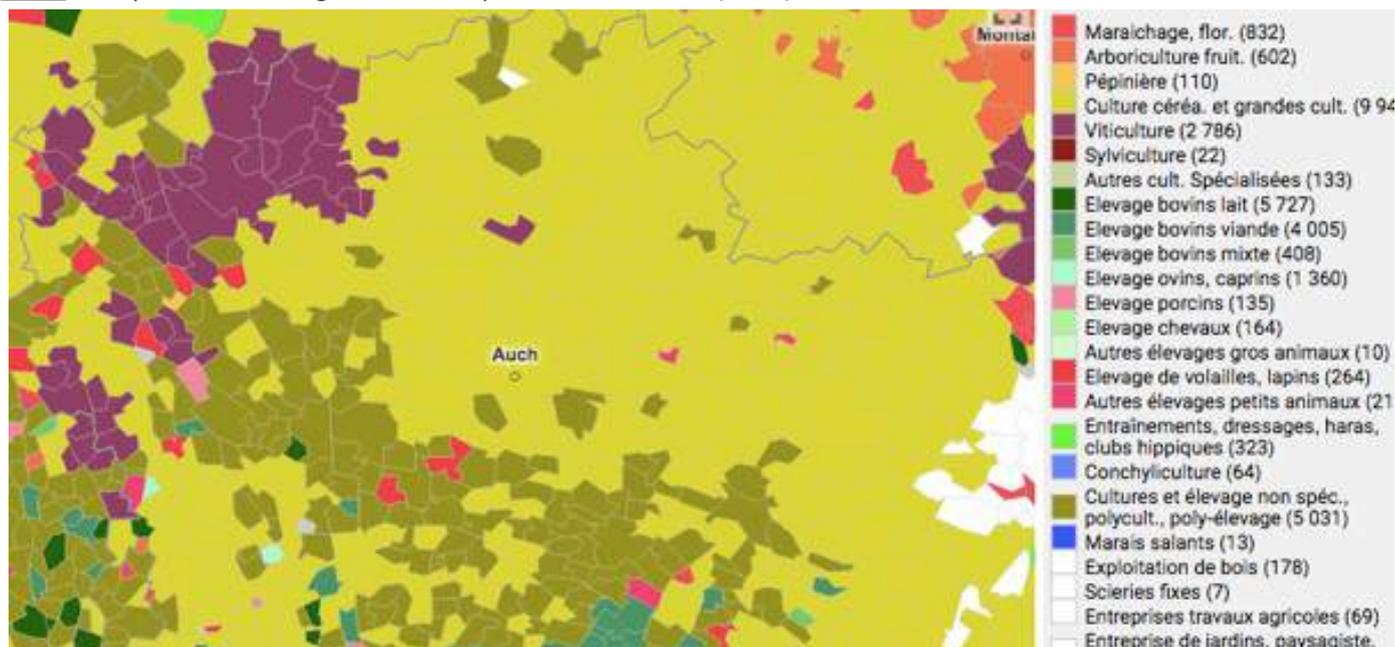
Il faut toutefois préciser que ces montants des revenus agricoles, extrêmement bas, ne prennent en compte que les revenus des exploitations et non les revenus annexes, tels que les revenus d'une activité salariée ou indépendante exercée en parallèle ou en complément par le ou la conjoint(e), les prestations sociales ou les revenus du patrimoine. Au niveau national, environ 13% des non-salariés agricoles cumulent leur activité avec un emploi salarié. Parmi les exploitants ne bénéficiant pas du micro BA, la pluri-activité est plus fréquente en céréales-grandes cultures. L'organisation du travail sur l'année leur permet plus facilement de libérer du temps pour d'autres activités ; certains agriculteurs sont salariés dans des établissements de machinerie agricole, dans des coopératives ou à la Chambre d'agriculture. Cette pluri-activité est faible dans le secteur bovins viande et caprins qui demande une forte présence de l'agriculteur sur l'exploitation.

La base de données de la MSA indique que 54%

## D - Variations intra-départementales

Par ailleurs, le revenu agricole est fort différent selon les zones agricoles et leurs spécialisations.

Carte des spécialisations agricoles du département du Gers (2020)



Source : MSA

des jeunes exploitants agricoles hommes (moins de 40 ans) et 47,4% de femmes pratiquent la pluriactivité.

Dans le Gers, département touristique, la vente de produits artisanaux ou le tourisme à la ferme, comptabilisés en revenu agricole, s'ajoutent aux revenus du ménage.

## C - Charges de l'exploitation et charges du foyer

En outre, il ne faut pas comparer les charges que supporte le revenu d'un salarié avec les charges que supporte le revenu d'un agriculteur, dont une partie est supportée non par le ménage mais par l'exploitation.

*« Les crédits, la voiture, l'essence, le téléphone, l'eau etc., je les ai sur la partie professionnelle, je n'investis pas sur la partie privée, on a la chance de pouvoir récupérer des charges, de pouvoir récupérer la TVA. En frais perso, j'ai seulement l'alimentation, les frais vestimentaires et les loisirs. Ici, à la ferme, je suis logée gratuitement par mes parents, je paye mes factures et tout le reste, les impôts fonciers, etc. » (Exploitante agricole)*

Carte : Revenu moyen déclaré des exploitants agricoles par EPCI (au réel)



Source : Merrien, MSA, Géoclip. (revenus en euros)

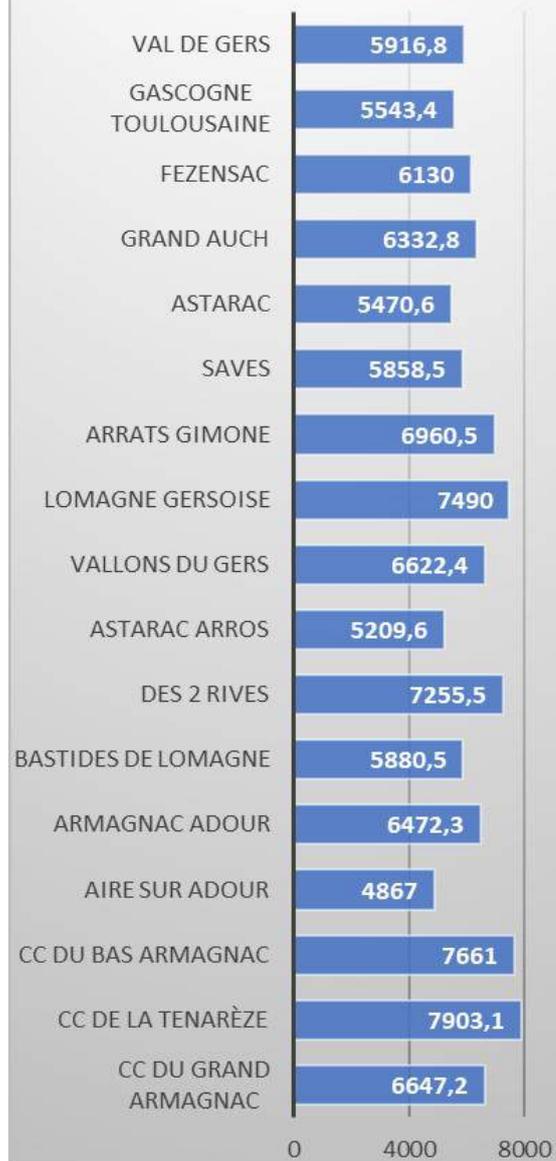
Ces deux cartes et les graphiques des revenus au réel et au microBA (forfait) ci-après révèlent que dans le Gers également, le revenu déclaré le plus éle-

vé se situe dans le secteur de la viticulture et le plus faible dans le secteur de l'élevage bovins viandes et de la polyculture élevage.

## Exploitants agricoles Revenus au réel 2020



## au forfait2020



Source : Merrien, MSA, Géoclip.

### III - NIVEAU DES PENSIONS AGRICOLES ET PAUVRETÉ

Historiquement, la mise en place des retraites agricoles a constitué un indéniable progrès social que l'on a tendance à oublier en raison de la faiblesse des pensions.

*« Mes beaux-parents, ils n'avaient jamais pu avoir une retraite parce qu'autrefois c'était pas déclaré, il y avait mon petit beau-frère de 14 ans en plus. Mon mari voulait faire son devoir, il a dit, on est 4 gosses, il faudrait tout de même qu'on s'occupe des vieux, quand on est 2, on s'arrange, mais quand on est 5 ou 6, et que vous n'avez rien...il faut faire tout doucement, tout doucement...on est allé voir le député ; je lui ai dit j'ai mes beaux-parents, ils ont pas de ressources, il faut les faire manger tout de même ; s'ils avaient la retraite, ils auraient 4 sous, on serait plus tranquille. Il a répondu, je les connais pas, mais pour toi, je vais les aider, et un mois plus tard, ils ont touché le retard. »* (Couple d'agriculteurs à la retraite)

Un grand nombre de Gersois (16 844 personnes) perçoit une retraite agricole. Sur le plan national, les pensions des anciens exploitants agricoles s'élèvent en moyenne à 439 euros par mois (MSA)<sup>13</sup> ou 812 euros pour une carrière complète, soit nette-

#### Encadré : Témoignages de retraités

*« Sans la pension de réversion, j'ai 500 euros (tante, ancienne agricultrice, 96 ans) ; moi j'ai 800 euros et ma femme, 600 (neveu, 75 ans, agriculteur à la retraite et son épouse). »*

*« Aujourd'hui, ça va tellement vite que 830 euros, vous tirez la langue. Moi, j'ai gardé la maison, lui (le fils) a repris en fermage. Ma complémentaire santé, les impôts de la maison, l'assurance de la maison, ça bouffe ma retraite. »* (retraité agricole).

ment moins que le seuil de pauvreté monétaire.<sup>14</sup> Depuis plusieurs années, la nécessité de revaloriser les pensions de retraite des agriculteurs est à l'ordre du jour. En 2018, la loi Chassaigne adoptait le principe d'une revalorisation des pensions des agriculteurs ayant une carrière complète à 85% du SMIC agricole. Cette loi est mise en application en novembre 2021. La revalorisation des pensions des conjoints est également à l'étude.

#### A-Gers : un montant moyen de pensions particulièrement bas

Dans le Gers, si le montant pour une carrière complète s'élève à 762 euros par mois, le montant moyen s'élève à **5 596 euros par an**, soit **466 euros par mois**, soit légèrement plus que la moyenne nationale (439 euros/mois).

*« En matière de précarité, on a les retraités agricoles, retraites insuffisantes et indécentes pour vivre...On en a qui continuent pendant très longtemps et qui n'ont pas droit à la retraite. J'ai eu un monsieur qui m'a dit j'ai voté pour Sarkozy qui a dit la retraite à 1 000 euros, je l'ai pas eue, j'ai voté pour Hollande, je l'ai pas eue, j'ai voté pour Macron, je l'ai pas eue, donc maintenant, vous liquidez ma pension, je prends ma retraite. »* (Assistante sociale de la MSA, juin 2021)

*« On se fait dans les 1700 euros par mois à 2 ; quand on a vécu normalement et payé les charges, on ne peut pas se payer une autre voiture »* (mari, agriculteur retraité) ; *moi, j'ai toujours travaillé à l'extérieur, j'étais aide à domicile, je faisais pas tout à fait 35 heures par semaine, comme retraite, j'arrive à 900 euros* (épouse, retraitée).

<sup>13</sup> Source MSA 2021 (GéoMSA) ; la DREES indique 900 euros, soit le double.

<sup>14</sup> D'un point de vue comptable (et de structure d'un système par répartition), il faut rappeler que l'effort contributif des agriculteurs est beaucoup plus faible que celui des cotisants des autres régimes et que les pensions sont financées en majorité grâce à des subventions publiques et des compensations de la part des autres régimes de sécurité sociale. Dans les années 90, les tentatives de rattrapage au niveau des cotisations ont fait l'objet dans le Gers de très fortes oppositions, de la part de la Coordination rurale et du GAAMIR. D'un point de vue sociologique et éthique, compte tenu des phénomènes de paupérisation rurale, de décohobitation des générations au sein des exploitations et d'endettement sur lesquels nous revenons plus loin, la question du niveau des retraites ne peut pas seulement être abordée d'un point de vue strictement comptable.

Pour un salarié agricole, la pension de retraite annuelle moyenne s'élève à 3 018 euros (252 euros/mois).

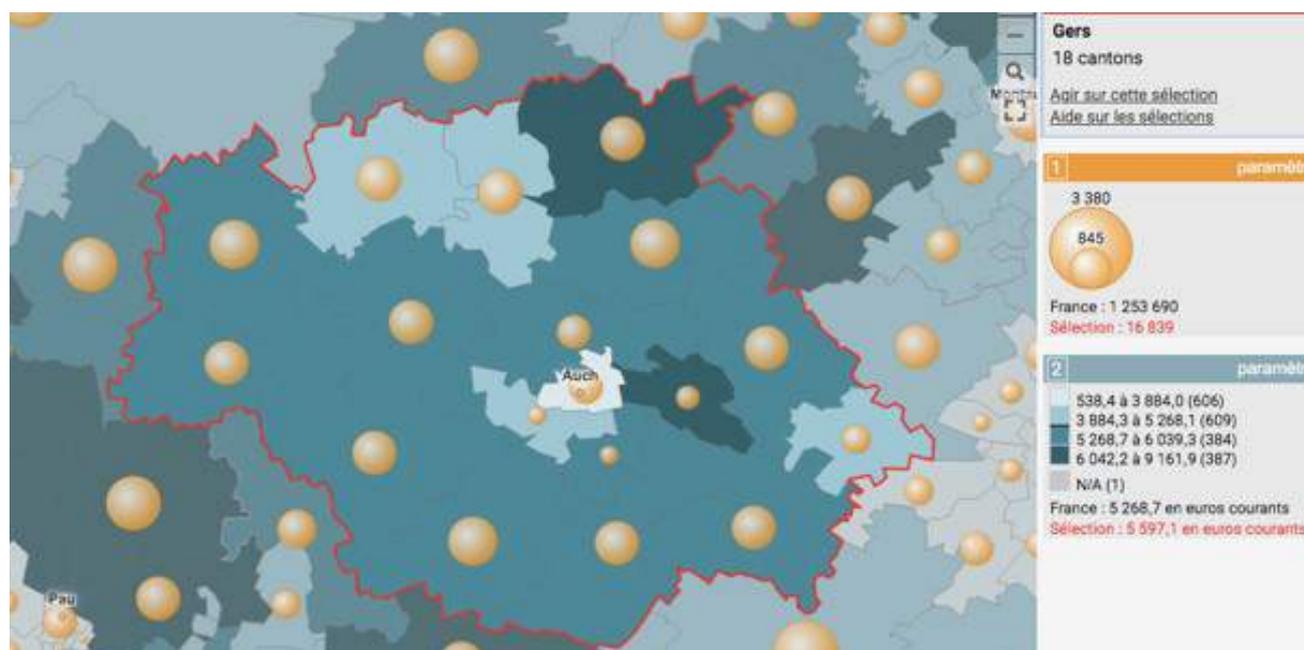
Les pensions moyennes des agriculteurs exploitants sont basses avec des fortes variations selon les territoires gersois.

**Tableau : GERS : Nombre de retraités agricoles et pensions moyennes annuelles des exploitants agricoles par canton (source : MSA)**

	<b>Canton</b>	<b>Pensions moyennes (€)</b>	<b>Nombre de retraités</b>
32013	Auch	<b>4 227,9</b>	1 453
32096	Cazaubon	<b>4 934,1</b>	904
32107	Condom	<b>5 470,1</b>	1 585
32119	Eauze	<b>5 056,6</b>	1 109
32132	Fleurance	<b>5 621,8</b>	1 333
32147	Gimont	<b>5 950,2</b>	794
32160	L'Isle-Jourdain	<b>5 429,5</b>	621
32208	Lectoure	<b>6 410,7</b>	892
32213	Lombez	<b>5 741,6</b>	368
32233	Marciac	<b>6 150,0</b>	480
32242	Masseube	<b>5 947,3</b>	809
32249	Mauvezin	<b>6 246,5</b>	697
32256	Mirande	<b>5 544,0</b>	1 297
32296	Nogaro	<b>5 738,7</b>	1 104
32319	Plaisance	<b>5 321,0</b>	475
32344	Riscle	<b>6 079,1</b>	471
32410	Samatan	<b>5 674,1</b>	515
32462	Vic-Fezensac	<b>5 763,0</b>	1367

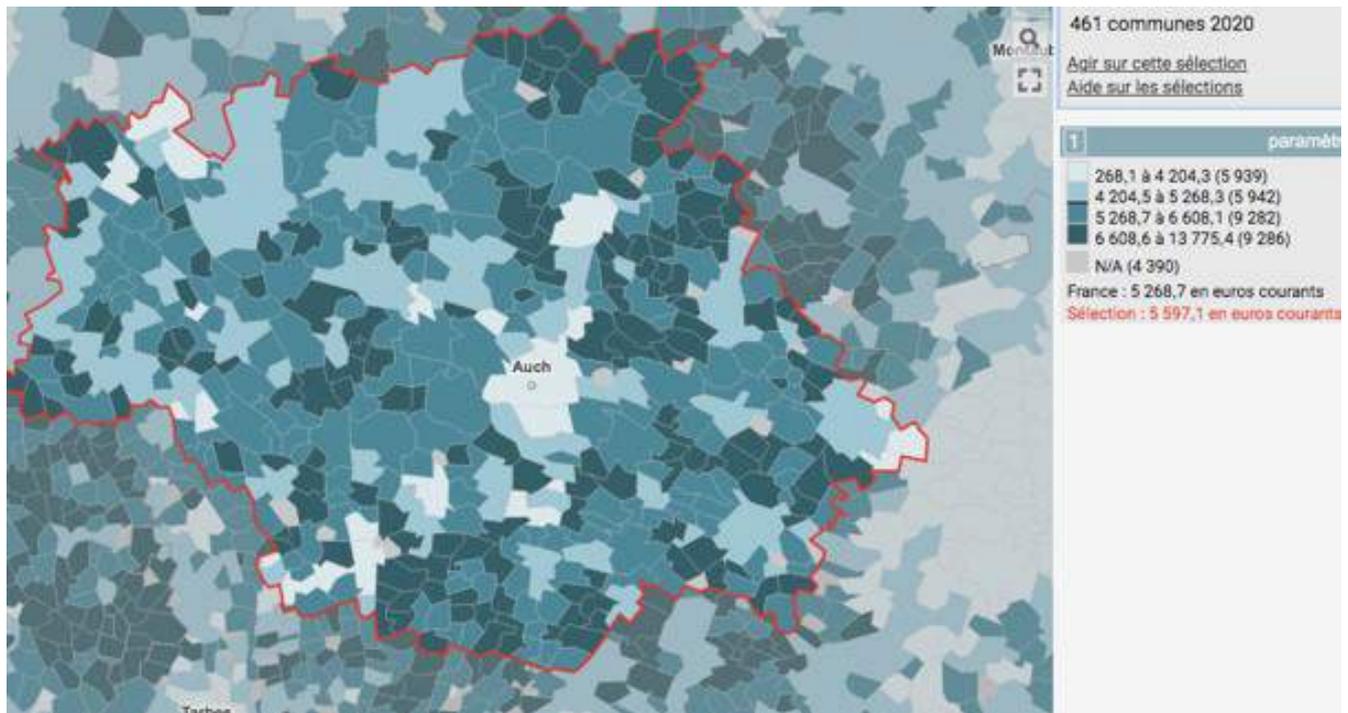
Ceci permet d'obtenir une cartographie détaillée du montant des pensions moyennes par cantons et par communes du Gers.

**Carte : Pension moyenne annualisée perçue par les non-salariés agricoles par EPCI**



Source : MSA.

Carte : Pension moyenne MSA par commune (2020)



Cependant, lorsqu'on aborde la question des pensions de retraites des agriculteurs, il faut être attentif à ce qu'une partie plus ou moins importante des agriculteurs cumule une retraite du régime agricole avec une retraite d'un autre régime, souvent parce qu'ils ont repris l'exploitation au moment du départ à la retraite ou du décès de leur père, ou parce qu'ils cumulent une activité purement agricole avec une autre activité.

« Moi, j'ai 10 ans de sécu (nb : salarié avant de reprendre la ferme de son père décédé), et le reste en agricole, je suis parti à la retraite avec 777 euros, maintenant je suis arrivé à 850 euros, et ce mois-ci, soi-disant qu'on devrait toucher 1035 euros, je sais pas si ce sera vrai, à condition

*d'avoir une carrière complète, j'ai entendu qu'ils disaient 85% du smic agricole, qu'est-ce que c'est le smic agricole ? » (Exploitant agricole, retraité, novembre 2021)*

La pension moyenne nous fournit une indication du niveau de revenu des retraités agriculteurs, mais elle ne nous indique pas le niveau réel des retraites puisqu'elle n'intègre pas les autres pensions éventuellement perçues par l'ancien agriculteur, sachant toutefois que **35%** des agriculteurs ont connu une carrière agricole complète et perçoivent de la MSA une pension s'élevant à 9 136 euros/an, soit **761 euros** par mois. (12 771 euros pour un salarié agricole).

GERS - 2020 (source MSA)	Pension moyenne	Pension carrière complète
<b>Non salarié agricole</b>	5 595,50 euros	9 136,30 euros
<b>Salarié agricole</b>	3 018,20 euros	12 771,5 euros

Il faut donc distinguer les retraites agricoles (MSA) avec les pensions de retraites des agriculteurs qui peuvent en représenter la totalité ou une partie.

Par ailleurs, la législation sociale permet aux agriculteurs retraités de conserver une parcelle de maximum deux hectares. Lorsque l'exploitation n'est pas reprise par un parent, les agriculteurs peuvent vendre l'exploitation agricole (terres, bâtiments, matériel, cheptel...) ou mettre leurs terres en fermage.

« Mon père, il a 64 ans. Il ne veut pas vendre ; il me dit : il n'est pas possible que je sorte de chez moi et que j'ai un voisin. Avoir quelqu'un sur sa terre, c'est inconcevable, il l'a mise en fermage, mais il est toujours chez lui, il a un locataire, mais il est chez lui pourtant si le fermier le paie pas un an c'est lui qui se trouvera en difficulté mais c'est la conception de « je suis chez moi ». »

Il faut cependant tenir compte de l'endettement des exploitations agricoles au moment du départ à la retraite. Une assistante sociale de la MSA du Gers (Midi-Pyrénées sud) explique :

*« Parmi les paysans, certains ont eu des parcours compliqués avec des redressements judiciaires, il y en a beaucoup ici, des petites exploitations qui ne pouvaient pas être viables...qu'on a hérité des grands parents... c'était intenable, donc des liquidations judiciaires et des gens qui n'ont même plus de capitaux à la fin. »*

## **B - Les réticences vis-à-vis du minimum-vieillesse**

Il faut ajouter que 252 agriculteurs du Gers bénéficient du minimum vieillesse de non salarié agricole <sup>15</sup>, chiffre faible qui reflète la volonté de ne pas entamer le patrimoine agricole ou immobilier ou de porter préjudice à leurs enfants auxquels ce patrimoine doit revenir en raison de la récupération sur la succession attachée à cette prestation sociale.

FXM : On dit parfois « le paysan vit pauvre mais meurt riche ? »

*« Avec quoi, en vendant ? si c'est pour passer par les hôpitaux ! vous allez 10 ans avec les vieux, car c'est quand même pas donné, c'est 3000/4000. C'est les enfants qui payent sinon, quand on meurt ils saisissent ! » (Agriculteur à la retraite)*

En raison de la récupération des sommes versées sur l'héritage (nb : une partie en fait), un faible nombre d'agriculteurs du Gers <sup>16</sup> demande à bénéficier du minimum vieillesse. Ils ont du mal à joindre les deux bouts. Dans les dossiers d'une épicerie sociale du département, nous avons rencontré le cas d'un couple d'anciens exploitants agricoles. Le dossier, qui a sans nul doute soulevé bien des débats au sein de la Commission municipale d'octroi de l'aide alimentaire, indique :

*« Le couple perçoit de faibles retraites. Ils ne souhaitent pas instruire une demande de minimum vieillesse car cette allocation est récupérable sur la succession. Une fois l'ensemble des charges réglées, le reste à vivre est faible. Ils ne disposent pas de marge de manœuvre en cas d'imprévu. »*

La situation est différente pour d'anciennes exploitantes agricoles qui ont quitté la ferme pour diverses raisons, dont le plus souvent des ruptures familiales.

*« J'ai rencontré quelqu'un avec qui je suis restée avec pendant 23 ans. J'étais concubine d'exploitant. Ses parents avaient une ferme, lui après il en a racheté une partie et on s'est installés à côté. Tout était à son nom, là où est le souci. J'ai travaillé 23 ans en agriculture car j'ai travaillé presque comme exploitant agricole. On faisait des canards gras dans les Landes. Mais pas déclarée, comme j'étais concubine d'exploitant, c'est pourquoi aujourd'hui je dois travailler jusqu'à 67 ans pour avoir le minimum vieillesse » (femme, 65 ans, sortie du RSA)*

Dans tous les cas de figure, si on fait exception d'une minorité d'agriculteurs sur de grandes exploitations (viticulture, grande culture), les pensions des agriculteurs, tout comme les revenus d'une grande partie des exploitations du Gers, sont faibles et bien en deçà du seuil du pauvre.

*« Les retraités de la 4ème génération qui a 80 ans - je fais une différence entre les 60 ans et les 80 - les plus âgés avec le passage de l'ancien franc à l'euro se sentent très très pauvres. Passer de 1 million à 655 euros c'est un choc ; ils ont beaucoup de mal à se représenter combien ils ont comme argent, les pensions c'est 800, 900, 1 000 euros avec les pensions de réversion... Ils se sentent très pauvres, ils se serrent la ceinture, leur discours est : tout est cher, je ne peux pas me permettre » (Assistante sociale de la MSA).*

<sup>15</sup> Source : GéoMSA 2021.

<sup>16</sup> 441 en 2020 (source : MSA)

# PORTRAIT D'ENSEMBLE

L'étude "*Le bonheur est-il encore dans le pré ?*" constitue la réponse à une commande du GIP Gers Solidaire. Réalisée tout au long de l'année 2021, l'étude fait appel aux ressources de l'analyse statistique, de la cartographie, de l'économie territoriale, de l'histoire, de la sociologie de la pauvreté et de l'exclusion, de la méthode des parcours de vie. L'ensemble se conjugue en plusieurs chapitres que nous avons réunis en Cahiers.

## CAHIER N°1

### PERSPECTIVES GLOBALES

La réponse conceptuelle à l'appel d'offres, comprenant un état des lieux de la recherche sur la pauvreté en milieu rural et une bibliographie.

Sommaire global de l'étude.

Le Gers aujourd'hui : une analyse statistique et cartographique visant à mettre en évidence les caractéristiques économiques et sociales du département du Gers .

## CAHIER N°2

### PAUVRETÉ ET MISÈRE DU PAYSAN GASCON AUTREFOIS

Une étude historique de la pauvreté rurale dans le département : les situations contemporaines sont l'héritage d'une histoire de longue durée ("L'empreinte des origines").

- I - Être paysan dans le Gers de l'Ancien Régime au Second Empire
- II - Un relatif mieux-être sous le Second Empire : la terre aux paysans, la dépopulation
- III - Le cercle vicieux de la dépopulation
- IV - Le renouveau agricole des trente glorieuses
- Bibliographie complémentaire

## CAHIER N°3

### PAUVRETÉS GERMOISES

- I - De la pauvreté : analyse conceptuelle
  1. Les définitions de la pauvreté : avantages et limites
  2. La pauvreté monétaire
  3. La pauvreté en conditions de vie
  4. L'approche sociologique « simmellienne »
  5. L'approche subjective de la pauvreté
- II - Comparaisons nationales et régionales
  1. Pauvreté, précarité dans le Gers en perspective nationale
  2. Perspectives régionales
  3. Une géographie de la pauvreté et de la précarité dans le Gers
  4. La pauvreté des personnes âgées en milieu rural
  5. Une économie sociale des territoires

## CAHIER N°4

### RURALITÉS GERMOISES

Une analyse économique, statistique et géographique des territoires ruraux du département faisant apparaître une typologie sociale du département ainsi que les forces et les fragilités des différents territoires gersois

I - Introduction : une nouvelle définition de la ruralité

1. Population rurale, population agricole

2. Economie des territoires. Richesse et pauvreté : de nouvelles perspectives

II - La ruralité gersoise

1. Le Gers : un département à très forte dominante rurale

2. Deux grands ensembles d'espaces ruraux

3. Une typologie tertiaire affinée

## CAHIER N°5

### LE MONDE AGRICOLE DANS LE GERS : une analyse statistique, cartographique et sociologique

I - Les caractéristiques de la population agricole du département

II - Les revenus des agriculteurs et la question de la pauvreté

III - Les pensions des agriculteurs

## CAHIER N°6

### DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES AGRICULTEURS DU GERS : une approche sociologique compréhensive

I - « Se serrer la ceinture » : la culture de la pauvreté des agriculteurs

II - Les agriculteurs en difficulté et les minima sociaux

III - L'aide sociale : d'une réticence culturelle à l'acceptation sous contrainte financière

IV - Les agriculteurs en difficulté : endettement, conciliation, dépression, suicide

## CAHIER N°7

### UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE DE LA PAUVRETÉ EN MILIEU RURAL NON AGRICOLE

#### LA PAUVRETÉ DES NON-AGRICULTEURS EN MILIEU RURAL

1. Vivre dans l'hyper-ruralité

2. Des campagnes repeuplées par des urbains pauvres

3. Les bénéficiaires de l'aide alimentaire

4. La vie n'est pas un long fleuve tranquille